

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1169

présenté par

M. Nury, Mme Anthoine, M. Dive, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Peltier et M. Vialay

ARTICLE 10

Compléter l’alinéa 7 par les mots :

« en redéfinissant la notion de prix abusivement bas au regard, notamment, d’indicateurs de coût de production en agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de faire préciser au gouvernement la notion de « prix de cession abusivement bas ». Cette notion ne sera applicable que si elle comprend des indicateurs de référence précis et concrets.